

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2023

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, LEONARD Vincent, SCHWARTZ Pierre, Mme JAOUAD Marie-Christine, M. SAUVEGET Nicolas, Mme DRUI Anne, MM. CONRAD Raphaël, DRUI Daniel, WILSIUS Régis.

Absents : Mmes KOCH Claudine, ROHR Sophie et M. DRUI Philippe avec excuses.

La séance débute à 19 heures 00. Le compte rendu de la réunion du 24 mars 2023 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Nicolas SAUVEGET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents.

041-2023 C.M.E : Le maire informe le conseil municipal de la réunion du CME en date du vendredi 31 mars 2023 à 17 h en mairie.

Présents : Mlle Jade MASSING, M. Lucas FETIQUE, M. Guillaume CLOSSET, M. Mathéo ADRIAN, M. Baptiste QUIRIN, M. Louca DEIDDA, M. Gauthier STROH, Mlles Lilwenn PENHOET, Mlle Loann PENHOET.

Absents : Mlle Emma STEMPPFER – Mlle Clara STEMPPFER – M. Romain KORKMAZ-SCHWARTZ.

Le maire explicite les premières propositions du CME :

- ° Faire plus d'activités (pêche, chasse au trésor, ...) quand il n'y a pas d'école.
- ° Problématique de la boue près des conteneurs situés près de la salle AJLC.
- ° Décorer le village.
- ° Organiser une chasse aux œufs de Pâques.
- ° Organiser une brocante.
- ° Vendre du muguet.
- ° Couper l'herbe sur le city-stade.
- ° Faire un marquage au sol d'un terrain de balle au camp sous le préau extérieur.
- ° Enlever les petits cailloux des 2 surfaces de jeux des city-stades.
- ° Organiser plus de sorties à l'école.
- ° Rajouter une ou des poubelles aux 2 city-stades.
- ° Avoir de l'eau chaude aux toilettes de l'école.
- ° Augmenter les horaires d'ouverture du city-stade.
- ° Organiser une grande fête de Pâques dans la salle AJLC.
- ° Mettre en place des décorations à l'entrée de l'école.
- ° Mettre en place un détecteur de fumée à l'église.
- ° Remplacer ou réparer le haut d'un but mobile dans la cour d'école.
- ° Réparer le babyfoot près du city-stade.
- ° Remettre la fontaine en marche.

042-2023 D.P.U : Le maire présente une première déclaration d'intention d'aliéner relative à une parcelle bâtie cadastrée :

- ° section 2 parcelle n° 163 « 31, rue Nationale » de 4,19 ares.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption sur la vente de cette parcelle.

Le maire présente une seconde déclaration d'intention d'aliéner relative à des parcelles bâties cadastrées :
° section 4 parcelle n° 212 « 42, Grand rue » de 3,28 ares.

° section 4 parcelle n° 97 « Village » de 3,54 ares.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption sur la vente de ces deux parcelles.

043-2023 Restitution de caution locative : Le maire fait état de l'état des lieux en date du 31 mars 2023 avec M. et Mme Eric ADRIAN. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents décide de rembourser la caution initiale d'un montant de **450,00 €** à M. et Mme Eric ADRIAN.

044-2023 Acquisition de mobilier et d'appareils électroménagers : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents, décide de faire l'acquisition de mobiliers de cuisine avec équipements électroménagers pour un montant résultant de **1.677,75 €** après en avoir déduit une vétusté de 75% (achats réalisés en 2009) auprès de M. et Mme Eric ADRIAN qui viennent de quitter le logement communal sis 21, rue Saint-Jean, en laissant en place ces divers équipements.

045-2023 Subventions aux associations : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents moins une voix, valide le versement d'une subvention de **538,64 €** au conseil de fabrique pour : 63,35 € pour l'acquisition de fournitures administratives ; 151,75 € pour l'acquisition de vaisselle pour la salle AJLC et 323,54 € pour l'acquisition d'une friteuse électrique 8 litres pour l'équipement de la salle AJLC.

Monsieur Vincent LEONARD, ne participe pas au vote.

046-2023 Subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers 2023 : Le maire fait lecture de la demande du Lt. Estelle KENENS SCHWARTZ, cheffe de l'U.O des Etangs, datée du 22 mars 2023, pour le remboursement des frais d'assurance pour 15 sapeurs-pompiers actifs à hauteur de 690 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accorde une subvention d'un montant de **690 €** à l'amicale des sapeurs-pompiers de SAINT-JEAN ROHRBACH.

047-2023 Dégrèvement de taxes foncières 2022 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le chèque d'un montant de **567,00 €** relatif à un dégrèvement pour pertes de récolte eu égard au sinistre du 31/08/2022.

048-2023 Devis pour un écran tactile pour l'école élémentaire : Le maire précise ses différentes interventions dans le traitement de ce dossier. Il explicite le devis de la société LBI Systèmes daté du 17 mars 2023 d'un montant de 6.205,00 € H.T soit 7.446,00 € T.T.C dans le cadre du programme Fus@é du Conseil Départemental de la Moselle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis d'un montant de 6.205 € H.T soit 7.446 € T.T.C et charge le maire de solliciter la demande de subvention correspondante à hauteur de 55 % du montant initial soit 3.412,75 € auprès du Conseil Départemental de la Moselle.

Le maire est autorisé à signer tout document dans cette affaire.

049-2023 Vote des taux des taxes communales 2023 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des conseillers présents, maintient les taux des taxes locales aux valeurs de 2022:

F.B. : **26,15%**

F.N.B : **44,89 %**

T.F : **11,81%** (taux de 2018 - s'applique pour les résidences secondaires).

050-2023 Budget primitif lotissement 2023 : Le maire présente au conseil municipal le budget primitif de l'exercice 2023. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité, ce budget comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses :	80.983,92 €
Recettes :	80.983,92 €

051-2023 Affectations du résultat de fonctionnement 2022 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de laisser l'excédent de fonctionnement global au 31/12/2022 d'un montant de **191 490,24 €** en excédent de fonctionnement reporté.

052-2023 Fongibilité des crédits en M57 : L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Ceci étant exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des conseillers présents, décide d'autoriser le maire à procéder, pour l'exercice 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le budget est voté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement ».

053-2023 Budget primitif 2023 : Le maire présente au conseil municipal le budget primitif de l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité, ce budget comme suit :

section de fonctionnement :

Dépenses	912.353,21 €
Recettes	912.353,21 €

section d'investissement :

Dépenses	607.221,15 €
Recettes	607.221,15 €

Divers et communication : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

- Travaux de traitement des crépis extérieurs de la salle AJLC nécessaires.
- Travaux prévus au ruisseau «BOUSCHBACH» avec création de 2 méandres dans le bassin de rétention avant le pont de la RD 674.
- Renouvellement des baux de chasse 2024-2033. Consultation des propriétaires à définir lors de la prochaine réunion du conseil municipal.
- Relance des services fiscaux de la Moselle pour un dégrèvement de taxes d'habitation pour une construction – ruine sise section 46 parcelle n° 31. Dégrèvement accordé.
- « Une Rose, Un Espoir » prévue les 29 et 30 avril 2023. Mise à disposition des toilettes de la salle AJLC le dimanche 30 avril 2023 matin.
- Réunion d'information – les enjeux de la sobriété foncière le 11 avril 2023 avec les services de la DDT de METZ et les services de la Sous Préfecture de SARREGUEMINE. Prévoir révision/adaptation du PLU en 2027.
- Courrier de SFR pour la recherche d'emplacement pour l'implantation d'une antenne-relais.
- Mise en service des feux tricolores devant la mairie la semaine prochaine (possible à partir du 17/04/2023).

- ° Rebouchage des trous dans la voirie communale à partir du 17/04/2023.
- ° Organisation fête du village par les membres du conseil municipal.
- ° M. Régis WILSIUS précise que le camion de ramassage des ordures ménagères fait demi-tour dans un chemin rural à la sortie du village avec risque de dépôt de boue sur la route en cas de mauvais temps. Ce point sera évoqué par le maire avec le service concerné de la CASC pour trouver une solution pérenne.

La séance est levée à 21 heures 45.

Publié le 20 avril 2023.

Le maire
Cyrille FETIQUE



The image shows a handwritten signature in blue ink, which is a stylized, elongated loop. Below the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'ST-JEAN-ROHRBACH' at the top, 'Maire de' on the left, and '(Moselle)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross.